

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-184 du 14 décembre 2022  
Portant sur une décision modificative - Budget "Locaux nus"  
Ajustement du budget 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quatorze décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de Mérinchal, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 07/12/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 37	Votants : 40	POUR : 39
Pouvoirs : 3	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 22	Exprimés : 39	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, PERRIER S, BOUCHET, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, DEBAY *suppléante* CHEFDEVILLE, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** ÉCHEVARNE à PINLON ; GIRAUD LAJOIE à DUBSAY ; TRIMOULINARD à LARGE.

**Excusés :** DESCLOUX, BIGOURET, JOULOT, SIMONET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, SCHMIDT, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER, WELZER, MORANÇAIS, CORDIER, ROULLAND, BRUNET.

**Secrétaire de séance :** Félix BERGER

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY

- Annulation de la recette Feder
- Ajustement des charges de fin d'année
- Subvention d'équilibre inscrite au compte 74751

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit**

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTIF / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Taxes foncières			63512	20 000,00
Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	10 000,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	10 000,00		
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>
Participations - GFP de rattachement			74751	55 081,00
Participations - Budg. communautaire & fonds structurels	7477	55 081,00		
<b>RECETTES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>55 081,00</b>		<b>55 081,00</b>

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à la majorité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 15 décembre 2022  
Pour copie conforme, le 15 décembre 2022

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20221214-2022-184-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022